

**Modalités de soumission et procédure de sélection des projets franco-allemands dans le cadre du programme « Catalyse Homogène et Hétérogène pour le Développement Durable »
(Environmentally Friendly Homogeneous and Heterogeneous Catalysis. - EFC)**

L'objectif de ce programme bilatéral entre l'ANR et la DFG (Deutschen Forschungsgemeinschaft) est de favoriser le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité proposés par des partenaires français et allemands. Les modalités spécifiques à ce programme sont exposées ci après.

La contribution scientifique entre partenaires appartenant à des organismes de recherche français et allemands devra être équilibrée . Les projets auront une durée de 2 à 3 ans.

La description scientifique et technique des projets sera rédigée de préférence en anglais. Les partenaires allemands et français prépareront un dossier scientifique commun qu'ils soumettront en parallèle respectivement à l'ANR et à la DFG. Le choix est laissé aux partenaires français de répondre en utilisant soit le format libre décrit dans l'Appel à Projets soit de préférence le formulaire standard de l'ANR (document B). Dans ce cas, en complément des éléments demandés pour tous les projets des programmes de l'ANR, il est demandé aux partenaires français de renseigner les paragraphes 1.6 et 1.7 du document de soumission B, à savoir de :

- Présenter sous forme de tableau les contributions respectives des partenaires français et allemands en personne mois par tâche, les équipements engagés et aussi l'aide demandée par les équipes de chaque pays.
- Souligner la contribution scientifique de chaque partenaire ainsi que sa responsabilité dans le projet.
- Montrer l'équilibre scientifique (main d'œuvre plus équipement) des contributions de chaque pays
- Montrer la valeur ajoutée de la coopération internationale
- Présenter synthétiquement les partenaires français et allemands pour montrer la pertinence du choix du laboratoire pour traiter le problème
- Fournir un court CV et les cinq principales publications / brevets des cinq dernières années des responsables scientifiques et techniques français et allemands.
- Dans le cas où l'un des partenaires bénéficie déjà un financement sur un sujet connexe, expliquer la différence et la valeur ajoutée de ce projet et ajuster en conséquence le budget.

Chaque projet devra être soumis en parallèle à l'ANR et à la DFG, en respectant, pour chacune des soumissions, les règles de l'agence concernée (format des documents, dates limites de soumission....)

Les projets franco-allemands pour lesquels un financement de l'ANR et de la DFG est demandé sont soumis, outre les critères d'éligibilité mentionnés au §3-1 de l'appel à projet 2008 du programme CP2D "Chimie et Procédés pour le Développement Durable", aux critères d'éligibilité spécifiques suivants :

- les partenaires des projets doivent appartenir uniquement à des organismes de recherche
- les dossiers doivent être soumis à l'ANR et à la DFG

La procédure de sélection des projets s'effectuera en deux étapes :

a) Dans un premier temps, les projets satisfaisant aux critères d'éligibilité feront l'objet d'une évaluation par l'ANR et la DFG selon leur procédure propre (chaque projet sera ainsi évalué de part et d'autre). Pour ce qui concerne l'ANR les projets seront évalués en utilisant les critères figurant dans l'appel à projets du programme CP2D auxquels seront ajoutés des critères de valeur ajoutée de la coopération internationale et d'équilibre du partenariat franco-allemands.

b) Dans un second temps, l'ANR et la DFG décideront conjointement des projets franco-allemands financés.

Calendrier prévisionnel :

Décision commune ANR/DFG et publication de la liste des projets sélectionnés mi-octobre 2008

Le « principe du lieu » sera appliqué pour le financement, c'est-à-dire que chaque agence - l'ANR et la DFG – financera les partenaires de son pays. Il est demandé à chaque partenaire de prévoir une participation à un colloque à mi-parcours ou en fin de parcours à l'étranger.